Thermes Digne les Bains HAUTE • PROVENCE
à la découverte de vos ressources naturelles

DELIBERATION N° 17 EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de Mars à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie des Thermes de DIGNE-LES-BAINS, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Francis KUHN, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :
Gilbert REINAUDO, Michel BLANC, Benoît CAZERES, Francis KUHN, Olivier LAMARQUE, Anthony LORION
Excusés : Martine THIEBLEMONT, Marie-José MAGAUD, Bernard TEYSSIER
Le quorum est atteint
Invitée : Cécilia Chevalier : Directrice Générale des services de Provence-Alpes-Agglomération

Présence de : Véronique LEMER, Directrice de la Régie des Thermes.

Est nommée secrétaire de séance : Véronique LEMER

Objet : Tarification

Monsieur Francis KUHN rapporteur expose ce qui suit :

Le Conseil d'Agglomération Provence Alpes Agglomération en séance du 26 juin 2024 a validé la délibération n°17 pour la mise en place de la facturation d'une demande de duplicata de la carte de transport urbain au prix de 10 € pour l'usager (adulte et enfant à partir de la troisième carte)

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de valider le même tarif pour les cartes de transport urbain vendues à la Régie des Thermes soit 10 € à partir de la troisième carte.

Le Conseil d'Administration après délibération à l'unanimité,

approuve le tarif de 10,00 € pour les cartes de transport urbain vendues à la Régie des Thermes à partir de la 3ème carte

Francis Kuhn

Président

REGIE DES THERMES
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. : 04 92 32 32 92
N° Siret 538 052 044 00012